

Mission

L'ingénieur radioprotection assiste et conseille la direction de l'établissement principalement pour l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de prévention en radioprotection.

Activités principales

- ◆ Contrôler l'application de la législation et de la réglementation en radio protection.
- ◆ Conseiller les responsables (scientifiques, techniques, administratifs) pour définir les procédures à mettre en oeuvre pour la sécurité et l'amélioration des conditions de travail (aménagement, transformation ou réhabilitation des locaux) : optimisation de l'exposition des postes de travail, mise en oeuvre des moyens de protections collective et individuelle.
- ◆ Mettre en oeuvre la démarche d'évaluation des risques.
- ◆ Participer à l'instruction des dossiers de demande d'autorisation ou déclaration de détention ou d'utilisation de sources de rayonnements ionisants.
- ◆ Mettre en oeuvre des actions de décontamination et proposer des modes de traitement des zones irradiées.
- ◆ Effectuer le suivi des déchets radioactifs et sources radioactives.
- ◆ Rechercher et analyser les causes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.
- ◆ Procéder à des visites de sécurité avec le médecin de prévention et les acteurs de la prévention des risques.
- ◆ Représenter si nécessaire le chef d'établissement auprès d'organismes externes en radioprotection.
- ◆ Animer le réseau des « Personnes Compétentes en Radioprotection » de l'établissement.
- ◆ Participer à la sensibilisation des personnels à la prévention en radioprotection
- ◆ Rechercher, concevoir et diffuser des outils d'information, de formation à la prévention des risques.
- ◆ Participer à la veille réglementaire et technologique.

Compétences principales

Connaissances

- ◆ Connaissance approfondie de la mise en oeuvre des procédures, des consignes et/ou des protocoles de sécurité
- ◆ Connaissance approfondie des techniques de prévention des risques en radioprotection.
- ◆ Connaissance approfondie du code du travail, de la santé publique et de la défense (problématique matière nucléaire).
- ◆ Connaissance générale en physique nucléaire.
- ◆ Connaissance générale de la réglementation sécurité incendie.
- ◆ Connaissance générale des techniques de communication et des techniques de management
- ◆ Connaissance éventuelle des codes de calcul de transport et propagation de particules (MNCPX, FLUKA, GEANT4, ...) est un atout supplémentaire pour la bonne application du principe ALARA pour des installations complexes (accélérateur de particules, irradiateur, ...).
- ◆ Connaissance de l'organisation et des circuits de décision des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- ◆ Connaissance des principales règles de gestion comptable et financière.
- ◆ Connaissance des activités des différentes structures de l'établissement : localisation et nature.

Compétences opérationnelles

- ◆ Maîtriser la mise en oeuvre des réglementations applicables en radioprotection.
- ◆ Maîtriser la mise en oeuvre des réglementations applicables aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche en matière d'hygiène, d'environnement, de sécurité et de santé au travail.
- ◆ Maîtriser les techniques de prévention des risques plus particulièrement en radio protection.
- ◆ Définir les données techniques à la rédaction d'un cahier des charges pour la mise en oeuvre des moyens de prévention en radioprotection.
- ◆ Maîtriser les techniques de calcul en radioprotection.
- ◆ Réaliser ou faire réaliser les mesures des rayonnements, analyser les données.
- ◆ Maîtriser les techniques spécifiques aux risques professionnels dans les établissements de recherche.

- ◆ Avoir de fortes capacités rédactionnelles (procédures techniques, notes de calcul, supports de formation, dossier de demande d'autorisation).
- ◆ Faire preuve d'esprit de synthèse.
- ◆ Anglais : compréhension écrite et orale niveau II

Formation professionnelle souhaitable

Radioprotection, hygiène et sécurité du travail, protection de l'environnement, prévention des risques professionnels.

Tendances d'évolution

L'évaluation a priori des risques au travail exige une ouverture pluridisciplinaire de compétences vers la prévention générale.
